

EXEMPLES DE PROPOSITIONS À BIEN INTERPRÉTER...

Objet : Plan Personnalisé de compensation Références du dossier : XXXX XXX XXX XXX

Référent : Mme XXX XXX

Dossier suivi par : Mme XXX XXX

Contact téléphonique : XX XX XX XX XX

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des demandes que vous avez déposées le XX/XX/XXX pour votre enfant Sophie auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de Paris, à savoir :

- une demande de Prestation de Compensation du Handicap (PCH)
- une demande d'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH)

l'équipe pluridisciplinaire a procédé à l'étude attentive du dossier. Suite à cet examen, nous vous proposons le plan de compensation suivant, établi d'après les besoins de votre enfant mais il tient également compte de l'application des textes réglementaires concernant la PCH et l'AEEH. Ce plan de compensation comporte plusieurs propositions pour lesquelles vous aurez à effectuer un choix.

PROPOSITION 1 : AEEH DE BASE et PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP

◆ Attribution de l'AEEH de base¹ correspondant à un montant de 132,74 € par mois, du XX/XX/XXXX au XX/XX/XXXX

◆ Attribution de la Prestation de Compensation du Handicap² :

Type d'intervenant	Nombre moyen d'heures quotidiennes	Nombre moyen d'heures mensuelles	Montant mensuel attribuable
Aidant familial	8h30	259 heures	1072,26

Dédommagement d'un aidant familial simple à raison de 8 heures 30 par jour, correspondant à un montant mensuel de 1069,67 €, valable du XX/XX/XXXX au XX/XX/XXXX, duquel seront déduites les aides que vous pourriez déjà percevoir pour le même objet.

PROPOSITION 2 : AEEH DE BASE ET SES COMPLÉMENTS

◆ Attribution de l'AEEH de base correspondant à un montant de 132,74 € par mois, du XX/XX/XXXX au XX/XX/XXXX.

◆ Attribution du complément C6, correspondant à un montant de 1125,29 € par mois, du XX/XX/XXXX au XX/XX/XXXX.

¹ Tarifs AEEH 2021 qui seront réévalués à partir d'avril 2022

² Tarifs PCH aide humaine 2022 à compter de février 2022